

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOLET, FISCHESSE G.
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. FONDEUR
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI représenté par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARIUZZO
Mme COUJOUR représentée par M. MARASSE
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY

Etaient absentes (excusées) :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mmes MASCELLI, SABBA

Secrétaire de séance : Monsieur GOURY André

Préambule :

Le Président évoque la loi Notré qui est encore en discussion au Parlement.
L'Assemblée Nationale et le Sénat ont quelques divergences sur certains points de cette loi ; notamment le seuil minimum et l'élection au suffrage universel direct des élus des intercommunalités.

Jean-Marc LEON poursuit ses rencontres, mais a été interloqué par l'initiative d'un Président d'une intercommunalité voisine à destination des maires de l'EPCI du Bassin de Landres. Jean-Marc LEON précise que l'EPCI a quand même 33 ans d'expérience à valoriser. A ce jour, une nouvelle proposition a été faite à Jean-Marc LEON : un rapprochement entre CCPB et EPCI du Bassin de Landres. Elle doit être étudiée également.

Les services de l'EPCI ont adressé aux communes un travail technique qui analyse quelques données. Cela se veut être un outil d'aide à la réflexion. Ce travail a été présenté aux membres du bureau dans un souci de neutralité.

Jean-Marc LEON insiste que l'EPCI ne doit pas être attentiste, et faire part rapidement d'une position qu'il adopterait dans son principe. Nous devons y travailler.

Lucien MAZZOCCO alerte : il n'y a pas que le point concernant les seuils dans cette loi. D'autres aspects sont à prendre en considération, notamment l'avenir des syndicats. Cette loi aura des conséquences sur la carte des syndicats qui risquent de disparaître, ce qui implique que les intercommunalités vont devoir exercer de nouvelles compétences. Il voit également dans cette loi, la disparition des communes.

Jean-Marc LEON préfère se garder de tout défaitisme et appelle les conseils municipaux à mener leur réflexion.

- **Juridique**

- 1 : Adhésion AGAPE**

Cette délibération autorise le Président à concrétiser l'adhésion à l'AGAPE dans le but de la réalisation de PLUi à un coût réduit

Rappel : ->coût PLUi : 100.000 €
 ->adhésion : 36.000 €/par an (7 mois en 2015)

Michel MARIUZZO rappelle que l'adhésion est une bonne initiative non seulement pour la réalisation du PLUi mais parce que l'EPCI était plus ou moins stigmatisé du fait de sa non-adhésion.

Jean-Marc LEON propose 2 délégués pour siéger à l'AGAPE.

->Titulaire : André GOURY

->Suppléant : Gérard FISCHER (qui ainsi représente la Meuse)

Adopté à l'unanimité.

- 2 : Avenant n°5 Valmusson**

Cette délibération autorise le Président à signer l'acte de vente avant le 31.12.2015. Les conditions de paiement seront déterminées ultérieurement

Une rencontre est prévue prochainement pour le rendu de l'étude portant sur le potentiel de cette zone.

Adopté à l'unanimité.

- 3 : Acquisition Partie Commerciale Immeuble Probst pour Campus Numérique**

Les locaux ont été visités par France Domaine qui doit en faire une estimation. L'achat ne porte que sur la partie commerciale. L'aménagement prévoit : l'Ecole, une salle d'échange, de restauration, de projection, voire la possibilité d'accueillir des écoles, des enfants, des activités culturelles mais aussi un cybercafé et un petit lieu de vente de matériel informatique.

Jean-Marc LEON explique que l'exécution de l'opération dépend de l'obtention des subventions et du prêt.

Le taux prévu de subvention est 80% ce qui revient à 109.000 € à la charge de l'EPCI.

Il faut cependant acquérir l'immeuble avant de commencer les travaux.

Adopté à l'unanimité.

4 : Marché de Maîtrise d'œuvre Campus Numérique

Il s'agit d'une consultation classique. 38 dossiers ont été retirés, 5 ont répondu et 2 sont hors délais.

Frédéric Grillant a été retenu pour un montant de 42.000 € HT

Adopté à l'unanimité.

• **Finances :**

5 : Subvention aux évènements associatifs

L'enveloppe des subventions est fixée à 15.000 €.

L'EPCI a été sollicité par deux nouvelles associations :

-> Art en Stock : Un cinéma associatif qui sollicitait une aide pour l'édition des programmes.

-> Harmonie Municipale de Boulogny, qui est devenue une Ecole de Musique avec des professeurs agréés.

L'enveloppe n'étant pas extensible, il est proposé de répondre à chacune des demandes favorablement, en accordant un montant moindre.

-> Le Défil'Show : le 30/05/2015 se déroulera en même temps que l'inauguration du terrain des Halbutiers.

-> Le Labyrinthe : Le maïs a été semé cette année à nouveau par Denis BOMMARIN.
Il faut rappeler que la réalisation 2014 a été récompensée.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 21h30

Fait à Piennes, le 15 juin 2015.

Le Président,
Jean-Marc LEON

